

censée être capable d'arranger ces choses, mon interlocuteur m'a répondu que quelqu'un lui avait déjà posé la question, vraisemblablement quelqu'un du ministère de l'Immigration, et il avait transmis le renseignement. En fait, dans un cas, on m'a dit que la Gendarmerie royale était intervenue et avait interviewé l'intéressé presque immédiatement.

Je dois dire que j'ai été vivement impressionné par la rapidité avec laquelle cette enquête a été menée. Certes, ces gens ont donné nettement l'impression,—ce sont ceux qui demandent à faire venir au pays des amis ou leur famille,—que cette personne ayant des ficelles était en contact avec quelqu'un du ministère. Comme je le disais, j'ai été impressionné par le fait que ces personnes puissent être bien identifiées, qu'on puisse les suivre.

Mais je me demande si l'honorable représentante peut nous fournir des renseignements sur ces enquêtes et sur le genre de ces personnes-là,—si elles n'ont aucune qualité particulières,—qui abusent de ces gens, qui profitent de certains états de détresse pour extorquer, dans certains cas, me dit-on, des sommes importantes d'argent. A mon avis, ce sont les personnes les plus méprisables de la terre. Je me demande si le ministre peut nous dire quelque chose à propos de ces enquêtes. A sa connaissance, est-ce que certains de ces individus ont été appréhendés? Auquel cas, qu'est-il devenu d'eux?

L'hon. Mme Fairclough: Monsieur le président, c'est là l'une de ces choses désagréables qui se produisent de temps à autre. Malheureusement, il y a des gens, au pays, qui cherchent à faire de l'argent avec les ennuis des autres, et chaque fois que nous entendons parler d'un cas pour lequel nous avons suffisamment de renseignements pour faire une enquête, nous y procédons immédiatement. Si nous avons suffisamment de preuves pour tenter des poursuites, nous le faisons. Je ne saurais dire à mon honorable ami que je me souviens d'un cas récent de poursuites qui ait réussi. Évidemment, s'il y en a,—comme je le suppose,—je ne pourrais, de toute façon, en discuter; mais je puis assurer à l'honorable député que si nous pouvons découvrir que quelqu'un cherche effectivement à extorquer de l'argent de certaines personnes en leur promettant de pouvoir arranger quoi que ce soit, si nous pouvons obtenir suffisamment de preuves, nous l'«arrangeons».

(Le crédit est adopté.)

Direction des affaires indiennes—

55. Administration centrale, \$792,099.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable représentante désire-t-elle faire une déclaration?

L'hon. Mme Fairclough: Monsieur le président, depuis que j'ai présenté à la Chambre, la dernière fois, les prévisions de dépenses de la Direction des affaires indiennes, j'ai eu l'occasion de rencontrer un bien plus grand nombre de Canadiens indiens dans leurs localités isolées. En septembre dernier, j'ai visité Churchill et j'ai pu converser avec les Indiens qui vivent sur les rives de la baie d'Hudson. Il y a quelques semaines, j'en ai rencontré d'autres qui vivent sur les rives de l'Atlantique dans l'historique île du Cap-Breton. Antérieurement, j'avais rendu visite aux grandes tribus des Prairies et j'avais participé avec elles à leurs cérémonies autour du feu. J'ai également visité les maisons de ces anciens Canadiens qui gagnent leur vie en pêchant en eaux profondes dans le Pacifique. Je rappelle ces faits pour signaler aux députés que les conclusions auxquelles je suis arrivée ne découlent pas uniquement d'un examen rapide de données statistiques, ni d'une visite isolée dans une localité aux prises avec un problème d'intérêt local, mais que ces conclusions découlent de renseignements que j'ai puisés à la source même en visitant ces Canadiens chez eux, d'un océan à l'autre.

Je n'irais pas jusqu'à nier que les problèmes de ces Canadiens, nos plus anciens Canadiens, sont nombreux et graves. Ils le sont en effet, et on ne saurait y trouver une solution sans compréhension, sans imagination et sans les décisions les meilleures et les plus sages que nous puissions prendre en notre qualité de législateurs. Qu'il me soit permis de dire ici que j'ai très bon espoir que l'examen approfondi de la condition sociale et économique des Indiens, que poursuit à l'heure actuelle le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, nous orientera quant aux modifications législatives et au programme qu'il y aurait lieu de mettre en vigueur.

Quoi qu'il en soit, je suis convaincue,—et je suis certaine que les honorables députés partagent ma conviction,—que nous avons le devoir impérieux de veiller à ce que les Canadiens d'origine indienne aient l'occasion de participer complètement à la vie nationale de notre pays. Les Indiens seront privés de cette occasion si nous ne leur donnons pas la formation, régulière et technique, qui les préparera à prendre place dans notre économie de plus en plus complexe et très industrialisée. J'ai déclaré récemment, en dehors de la Chambre, qu'il est souhaitable que les nouveaux Canadiens possèdent cette formation pour leur propre bien comme pour celui du Canada. Il y va donc de notre devoir de nous assurer que le plus ancien de nos nombreux groupes ethniques puisse obtenir cette formation nécessaire.

Les prévisions de dépenses dont le comité est maintenant saisi prouvent que nous avons